Audience du 4 novembre 2008

RG: 11-08-003252 RG: 11-08-003278 RG: 11-08-003773

A Madame le Président du Tribunal d'Instance de Lille

CONCLUSIONS RESPONSIVES ET RECAPITULATIVES

<u>POUR</u>: La société DALKIA France, dont le siège social est sis 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny BP 38, 59875 SAINT ANDRE LES LILLE

Demanderesse.

Intervenante volontaire dans les instances initiées par :

la Fédération Nationale des Salariés de la Construction
 La CGT Dalkia Nord
 Monsieur Olivier Rocmans

2. Messieurs Benoît Vermont et Jean-Loup Deloof

Ayant pour avocat : Maître Stéphanie Guedes da Costa

Maître Isabelle Zakine-Rozenberg Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer

2-4 rue Paul Cézanne

75008 Paris

Tel. 01.44.56.29.97 Fax 01.44.56.44.00 Toque no J007

CONTRE:

- Le syndicat CGT-E, c/o Ali BEN DRIS 1, avenue du Général Dodds 75012 Paris, pris en la personne de son représentant légal, Monsieur Bruno SINAGOGA en qualité de Secrétaire-Général du syndicat CGT-E
- Monsieur Bruno SINAGOGA, désigné par le CGT-E en qualité de délégué syndical central dont l'adresse est 34, Chemin du pas du Rey Lieu dit Lago 33670 Sadirac
- Monsieur Olivier CADARIO, désigné par le CGT-E en qualité de représentant syndical au comité central d'entreprise, dont l'adresse est 56, rue Marceau, 95430 Auvers-sur Oise